

PROJET SOCIAL COMMUNAL 2022/2026

VILLE DE TARASCON EN PROVENCE

COHESION SOCIALE ET SOLIDARITE

*Présenté le Mercredi 30 novembre 2022
de 9h à 12h, en salle Camargue*



Qu'est-ce qu'un projet social communal ?

- Le projet social communal porte la **politique sociale globale de la ville**. C'est le projet de la municipalité dans son ensemble.
- Il est formalisé par un **document ressource** qui définit les grands principes de l'action sociale communale, les priorités et orientations de la commune, et définit un **cadre d'intervention pour le CCAS et les différents services de la Ville intervenant dans le domaine du social**, au sens large du terme.
- Le projet social communal gagne également à être **partagé avec tous les acteurs sociaux intervenant sur la commune, partenaires institutionnels et associatifs**.
- Il peut aussi être **partagé avec la population**.

Quelques définitions en préambule

- **L'action sociale** représente l'ensemble des actions engagées pour améliorer les conditions de vie des habitants et obtenir des rapports harmonieux, apaisés, entre un individu, ou un groupe d'individus et les autres membres de la collectivité, **l'objectif visé étant la cohésion sociale et le bien-vivre ensemble.**
- **La cohésion sociale** favorise l'intégration des individus, leur attachement au groupe et leur participation à la vie sociale. Les membres partagent un même ensemble de valeurs et des règles de vie qui sont acceptées par chacun.
- Elle implique de façon générale le **renforcement du lien social** pour l'ensemble de la population mais aussi, plus spécifiquement, **l'inclusion sociale** des personnes vulnérables et la solidarité.

La solidarité

- **La solidarité** à l'égard des plus démunis est l'un des piliers de l'action sociale.
- Prendre conscience que la solidarité n'est pas une charge mais une richesse pour la commune, **intégrer plutôt que laisser en marge**, c'est apporter une plus-value à la collectivité, développer sa cohésion et son dynamisme.
- **La commune** est souvent considérée comme le premier vecteur de cohésion sociale sur un territoire. C'est le **premier espace de solidarité**, le mieux repéré par ses habitants.

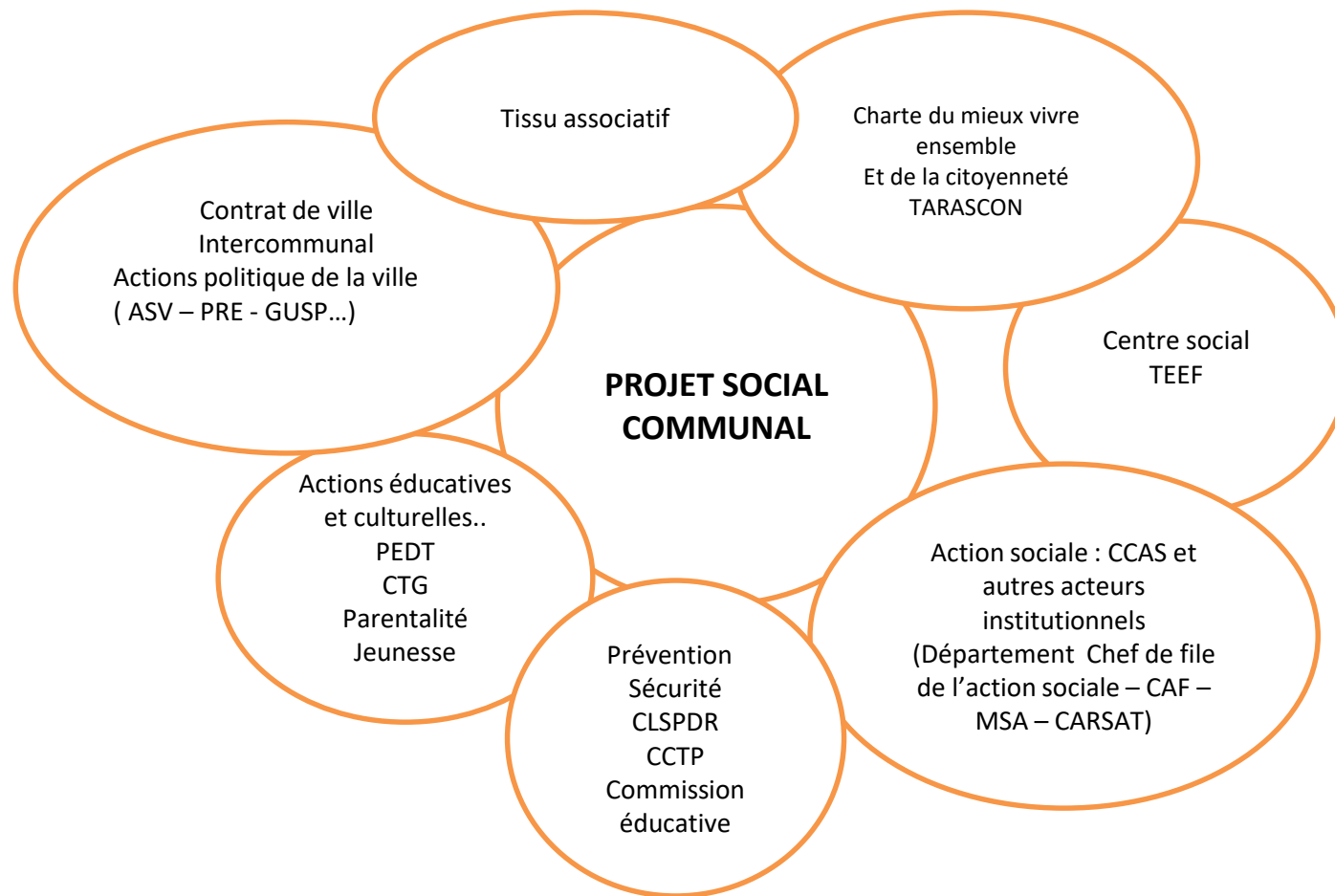
Le vivre-ensemble

- C'est une **cohabitation harmonieuse** entre individus ou entre communautés.
- Le bien vivre ensemble nécessite un **respect des règles de la vie en collectivité**, de la courtoisie, de la politesse et du savoir-vivre et repose sur l'acceptation de la pluralité des opinions, des relations bienveillantes, ainsi que sur le refus de s'ignorer ou de se nuire.
- La fête des voisins, organisée sur la commune depuis plusieurs années, se veut une initiative propre à favoriser le vivre-ensemble.
- C'est aussi le cas des nombreuses festivités ouvertes à l'ensemble de la population, ou réservées aux séniors (Semaine bleue, repas de Noël).

Les caractéristiques de la Ville de Tarascon

- La commune de Tarascon, a une **population municipale en forte hausse** :
15 811 habitants au recensement Insee 2019, 13 941 en 2013 et 13 340 en 2008
(+ 13,4 % de 2013 à 2019 ; + 18 % en 11 ans).
- Elle cumule **différents indices de fragilité** (taux de chômage élevé, emplois précaires, part de non-diplômés, nombre de bénéficiaires du RSA, taux de pauvreté, ...) mis en évidence dans différents diagnostics :
 - Analyse des besoins sociaux (ABS) réalisée par le CCAS,
 - Etudes de l' ACCM : Politique de la Ville - Santé – Habitat - Emploi
 - Diagnostic territorial partagé, dans le cadre de la convention territoriale globale (CTG), réalisé en janvier 2019,
 - Diagnostic dans le cadre du CLSPDR.

UNE PLURALITE D'ACTEURS ET DE DISPOSITIFS autour du PROJET SOCIAL COMMUNAL



La Charte du Vivre Ensemble et de la citoyenneté

- Face aux enjeux d'une société en profonde mutation, la ville de Tarascon s'est engagée dans une politique de cohésion sociale d'envergure.
- La Charte du Vivre ensemble et de la citoyenneté a été adoptée en 2015 et a permis de formuler des principes civiques et citoyens pour développer sur notre commune une vie sociale de qualité entre tous les résidents.
- Elle resitue l'humain au cœur de l'urbain et entend ainsi contribuer à un projet social au service d'une ville sereine avec 5 grandes thématiques :

1^{er} thème : Lutte contre les incivilités, Prévention, Sécurité et Tranquillité Publique
citoyenneté et lutte contre les discriminations

2^{ème} thème : Education et jeunesse

3^{ème} thème : Habitat et Cadre de Vie - Environnement

4^{ème} thème : Insertion professionnelle et emploi

5^{ème} thème : Santé, culture, sport.

Les enjeux du projet social communal

L'intervention en faveur de la cohésion sociale et du vivre-ensemble est un enjeu prioritaire pour les municipalités. Pour Tarascon, on peut citer :

- Le mieux-vivre ensemble, la cohésion sociale, et la participation à la vie collective,
- La sécurité des habitants,
- La redynamisation et la rénovation du centre ancien et du quartier des Ferrages dans le cadre du NPNRU,
- La lutte contre l'exclusion, le non-recours, et la fracture numérique, dans un contexte de passage au tout-numérique,
- La réduction des inégalités et l'égalité dans le service rendu aux habitants,
- La prise en compte des besoins et conditions de vie des tarasconnais, à tous les âges de la vie, dans le champ de l'action sociale, avec une attention particulière pour les seniors,

- Le soutien à la parentalité
- La lutte contre le décrochage scolaire
- L'insertion professionnelle
- L'accès et le maintien dans un logement décent
- L'accès aux soins et la promotion de la santé
- La lutte contre l'isolement, notamment pour les séniors
- L'accès à des activités culturelles, sportives, associatives pour tous
- La coordination de l'ensemble des interventions sociales sur le territoire pour une meilleure complémentarité.

Les stratégies pour répondre à ces enjeux

- Développer une **approche globale et transversale**.
- **Développer les échanges entre les différents services** pour une meilleure information des habitants
- Poursuivre le **partenariat avec l'ensemble des acteurs** de l'intervention sociale, acteurs publics et associatifs, dont le centre social TEEF.
- Veiller à **articuler les questions sociales et urbaines**.
- Agir sur les plans individuels et collectifs dans une **dynamique de développement social**, associant les habitants et les usagers aux services et aux projets.
- Développer une **démarche de prévention**, dans tous les champs d'intervention du CCAS et de la Ville (Vie citoyenne et éducative, Jeunesse et sports, Culture, Habitat...).

Les acteurs principaux de l'action sociale à Tarascon

- ❖ **Le centre communal d'action sociale (CCAS)** , est un établissement public administratif, obligatoire dans les communes de plus de 1 500 habitants (loi NOTRe du 07.08.2015).
- Il anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées (définie dans le Code de l'action sociale et des familles).
- A Tarascon, le CCAS a développé ses actions ces 20 dernières années, avec l'arrivée de nouveaux moyens humains (travailleurs sociaux diplômés et agents administratifs),
et grâce à des subventions accordées par différents organismes : Etat (Contrat de Ville, ARS), Département (Insertion), et des conventions signées avec la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) et le Crédit municipal d'Avignon.

❖ **Les services sociaux des institutions publiques :**

Département, chef de file de l'action sociale (Maison départementale de la solidarité de proximité MDST, Protection maternelle et infantile PMI, et Direction de l'Insertion),

Caisse d'allocations familiales CAF,

Mutualité sociale agricole MSA,

Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail CARSAT, et autres caisses de retraite,

Hôpitaux des Portes de Camargue - Centre médico-psychologique CMP,
et Centre médico-psychologique infantile CMPI,

Service social scolaire.

❖ **les services de la Ville :**

Petite enfance, Jeunesse et sports, Habitat, Urbanisme, Service culturel, Service Politique de la ville et Vie citoyenne et éducative, en relation avec la communauté de communes ACCM

❖ **les associations :**

- **socio-éducatives** : Centre social TEEF, association Di Nistoun, ADDAP 13 (éducation spécialisée), Maison des adolescents (MDA), Porte ouverte aux parents (POP)
- **caritatives et humanitaires** : accueil de jour Soliha, Secours Catholique, Secours Populaire, Croix-Rouge, Cœur XXL
- **dans le domaine du logement et de l'hébergement** : SOLIHA, Association Maison d'accueil, Groupe SOS Maison Copernic
- **dans le domaine de la santé** : CSAPA (addictions), MDA (adolescents et leur famille), Apport santé
- **dans le domaine de l'insertion professionnelle** : ateliers et chantiers d'insertion ACTUS, DSI, TEEF, ATOL, Mission locale du delta, PFPA.

Les outils et dispositifs - ACCM

- **Politique de la Ville**

- Contrat de Ville 2015 - 2022

- Atelier santé – ville (ASV)

 - Diagnostic santé partagé sur le QPV Centre historique-Ferrages en 2017, et nouveau en cours

 - Plan local de santé publique (2018-2021, prolongation en 2022)

- Programme de réussite éducative (PRE) pour les écoles en quartier prioritaire

- Gestion urbaine et sociale de proximité (GUSP) depuis 2016

- **Habitat et cadre de vie**

- Nouveau programme de rénovation urbaine (NPNRU) - signature le 27.07.2022

- Plan de sauvegarde de la copropriété des Ferrages (étude pré-opérationnelle)

- Action Cœur de Ville (ACV) - convention-cadre en octobre 2018

- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH-RU 2021-2025)

- Permis de louer (démarrage en juillet 2022)

 - La maison des projets, inaugurée fin 2021 en centre-ville, permet d'informer les habitants sur ces différents dispositifs.

- **Logement social**

- Conférence intercommunale du logement (CIL) et Convention intercommunale d'attribution (CIA)

- **Emploi et insertion**

- PLIE Plan local insertion et emploi , comité technique

Les outils et dispositifs

- **VILLE :**

- Charte du Mieux-vivre ensemble et de la citoyenneté adoptée en 2015
- CLSPDR de Tarascon - Stratégie municipale de prévention de la délinquance 2021-2026
- Commission éducative et cellule de citoyenneté et de tranquillité publique (CCTP)
- Projet éducatif territorial (PEDT) de la Ville de Tarascon - 2022
- Projet scientifique, culturel, éducatif et social (PSCES) de la future médiathèque

- **CCAS :**

- Analyse des besoins sociaux – Rapport annuel
- Règlement intérieur de l'aide sociale facultative et de la domiciliation du CCAS

- **Convention territoriale globale (CTG) :** multi-partenariale, sur le territoire des communes de l'ACCM – 2019-2022, évaluation en cours (journée partenariale le 29.11.2022), nouveau diagnostic prévu en 2023.

LES DIFFERENTS AXES DU PROJET SOCIAL

AXE 1 – CONNAISSANCE DES BESOINS SOCIAUX, PARTENARIAT ET COORDINATION

AXE 2 – FAMILLE – ENFANCE – JEUNESSE

- 2.1 - Parentalité, accompagnement des familles
- 2.2 - Egalité filles-garçons et prévention des violences au sein du couple
- 2.3 - L'accueil du jeune enfant
- 2.4 - Education, jeunesse et sports

AXE 3 : SOCIAL ET URBAIN, CADRE DE VIE, LOGEMENT ET HEBERGEMENT

- 3.1 - Le lien social entre les habitants, la tranquillité publique, l'amélioration du cadre de vie pour et avec les habitants
- 3.2 - L'articulation des questions sociales et urbaines
- 3.3 - L'accès et le maintien dans un logement décent et l'hébergement

LES DIFFERENTS AXES DU PROJET SOCIAL

AXE 4 : INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE et LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS

- 4.1 - L'insertion sociale et professionnelle et la formation
- 4.2 - La lutte contre l'exclusion et l'accès aux droits
- 4.3 - La lutte contre la pauvreté et la précarité énergétique
- 4.4 - L'accès à la culture et au patrimoine pour tous
- 4.5 - L'aide à la mobilité

Axe 5 : SENIORS – HANDICAP – SANTE

- 5.1 - L'accompagnement des personnes âgées et des personnes handicapées
- 5.2 - L'accès aux soins et la promotion de la santé

Conclusion

AXE 1 – CONNAISSANCE DES BESOINS SOCIAUX, PARTENARIAT ET COORDINATION

LES CONSTATS et LES ACTEURS :

- **Le CCAS** est tenu d'élaborer une analyse des besoins sociaux (ABS) et c'est sur cette base qu'il définit ses orientations.
- Le CCAS est un interlocuteur social de proximité, bien repéré par les habitants et les partenaires. Dans tous les domaines où il intervient, le CCAS travaille en relation avec des organismes publics ou privés, des personnes ressources, des bénévoles, disposés à collaborer.
- Le CCAS a la possibilité de mettre en place des projets partagés qui s'appuient sur des coopérations, des conventionnements, des réseaux... avec les différents acteurs locaux.
- **Il a un rôle de coordination entre les différents acteurs intervenant sur la commune.**

Mais d'autres dispositifs de coordination coexistent sur le territoire :

- Coordination dans le cadre de la **Convention territoriale globale** (CTG) cofinancée par la CAF, avec un poste porté par la Ville de Tarascon (petite enfance, enfance, jeunesse, handicap, parentalité, animation de la vie sociale) et par le CCAS (accès aux droits et inclusion numérique, logement et cadre de vie),
- Rôle de coordination du **Centre social TEEF**, également cofinancé par la CAF, avec un poste de référent famille,
- Le **Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance et de la Radicalisation** (CLSPDR) est l'instance de coordination locale du contrat local de sécurité (CLS).
- Et le **Département** qui est chef de file de l'action sociale.
- **La Communauté d'agglomération ACCM** n'a actuellement pas de compétence sociale, mais le service « Politique de la Ville », finance de nombreuses actions sociales dans le cadre du Contrat de Ville et est amené à réunir les différents intervenants bénéficiant des subventions.

Il est donc important de clarifier le rôle de chacun et de travailler ensemble (diagnostic partagé).

ACTIONS PROPOSEES Axe 1

- **Actualiser chaque année les données de l'analyse des besoins sociaux (ABS) avec des focus possibles sur une thématique ou une population**

Après le handicap en 2019, puis l'isolement des séniors et personnes vulnérables et l'aide alimentaire en 2020, d'autres thématiques pourront être retenues pour les années à venir (à définir chaque année par le Conseil d'administration).

Exemples :

- La parentalité
- La fracture numérique et l'accès aux droits
- Les besoins en hébergement et l'offre sur le territoire
- L'accès aux soins à Tarascon

L'ABS pourra être mutualisée au niveau intercommunal (CCAS des communes de l'ACCM), et en lien avec les évaluations et diagnostics réalisés dans le cadre de la Convention territoriale globale (CTG) et de la Politique de la Ville (ACCM).

ACTIONS PROPOSEES Axe 1

- **Poursuivre le travail partenarial :**

- En réunissant les commissions créées par le CCAS : séniors, handicap, familles/parentalité, lutte contre les exclusions/associations caritatives, cohésion sociale/mieux-vivre ensemble,
- En participant aux différents réseaux au niveau de la commune, de la communauté d'agglomération ACCM, du Pays d'Arles et du Département dans les domaines suivants : action sociale, emploi, logement, habitat, santé, handicap, séniors, éducation, parentalité, jeunesse/ados ...

- **Articuler les différentes instances de coordination de l'action sociale sur la commune**, en lien avec nos partenaires institutionnels et associatifs.

- **Renforcer la collaboration entre le CCAS et les différents services de la Ville pour une meilleure efficacité de l'action sociale sur la commune** : service Vie Citoyenne et éducative - politique de la ville et prévention, service Petite enfance, Enfance-jeunesse et sports, Habitat, Urbanisme, Culture.

AXE 2 – FAMILLE – ENFANCE – JEUNESSE

2.1 - Parentalité, accompagnement des familles

- **LES CONSTATS :**

- Une part élevée des **mineurs en situation de fragilité** (RP 2016) :

23 % sur la commune (19 % sur l'ACCM, 13 % en France métrop.), mais inférieure sur le QP Centre historique – Ferrages (37 %) par rapport à l'ensemble des QP de l'ACCM (49 %)

Toutes les familles peuvent rencontrer des difficultés dans l'éducation de leur enfant, en raison de leur situation précaire, de problèmes de santé, d'un changement dans la situation familiale, d'un manque de repères en France, d'un éloignement de la famille, pour des raisons professionnelles ou pour d'autres raisons ponctuelles ou durables.

Elles ont parfois besoin d'être accompagnées, conseillées, rassurées par des professionnels.

- Différents services sont présents sur le territoire mais certaines familles ne les sollicitent pas, manquent d'information ou n'osent pas parler de leurs difficultés.
- On peut aussi constater un manque d'échanges entre ces différents services.

- **LES ACTEURS :**

- Les services sociaux (Département , CAF, MSA), le Lieu d'accueil enfants (de moins de 6 ans) – parents (LAEP) et la Protection maternelle et infantile (PMI) à la MDSP de Tarascon.

- La Ville

- L'ACCM

- **Le centre social TEEF**

- Les autres associations : l'association Di Nistoun, Résonances – service de médiation familiale, La Maison des adolescents, l'ADDAP 13

- Le CMP infantile.

- **LES OUTILS :**

- Commission parentalité, référente familles et Café des parents du Centre social TEEF.

- Commission Familles – Parentalité – CCAS

- Le CLSPDR, **la Commission éducative et la** Cellule de citoyenneté et de tranquillité publique (CCTP),

- La Convention territoriale globale CTG - ACCM

- Le programme de réussite éducative (PRE) dans le cadre du Contrat de Ville

ACTION PROPOSEE Axe 2.1 :

- **Organisation d'une journée Parentalité en 2023 (4 et 5 avril à confirmer)**, avec les différents services présents sur la commune pour :
 - écouter les familles qui rencontrent des difficultés, ou se questionnent,
 - leur apporter de l'information, répondre à leurs interrogations,
 - faire connaître les acteurs présents sur la commune et leurs actions auprès des familles,
 - et favoriser les échanges entre les professionnels durant la préparation et au cours de cette journée, ce qui facilitera leur collaboration par la suite,
- L'organisation de cette journée a été confiée au centre social TEEF, en complémentarité de leurs actions sur la parentalité,
- Une enquête a été réalisée auprès des professionnels, et auprès des familles (140 réponses),
- **A** renouveler si le bilan 2023 est satisfaisant.

2.2 – Égalité filles-garçons et prévention des violences au sein du couple

- **LES CONSTATS :**

L'égalité filles-garçons, même si elle a progressé dans notre pays dans les dernières décennies n'est toujours pas acquise (études, vie professionnelle, salaires, vie sociale, vie domestique, répartition des tâches, éducation). Le garçon est encore l'enfant-roi dans certaines familles.

Cette inégalité dans les relations de couple, associée à un **phénomène d'emprise**, peut, dans certains cas, amener à des **violences conjugales** pouvant être :

- psychologiques (harcèlement moral, insultes, menaces),
- physiques (coups et blessures),
- sexuelles (viol, attouchements),
- ou économiques (privation de ressources financières, maintien dans la dépendance).

- Il y a violence conjugale quand la victime et l'auteur sont dans une relation sentimentale. Ils peuvent être mariés, concubins ou pacsés. Les faits sont également punis, même si le couple est divorcé, séparé ou a rompu son Pacs.
- Ces violences conjugales et intrafamiliales sont nombreuses malgré les campagnes de prévention et les dispositifs prévus au niveau national. Elles nécessitent une prise en charge particulière et adaptée.
- L'irrespect, les propos sexistes et la violence se manifestent de plus en plus tôt, avec des manifestations dans le cadre scolaire et périscolaire (maternelle et primaire), et il semble que ce phénomène se soit accentué depuis le confinement.
- **La prévention des violences est devenue une des priorités de la commune** dans le schéma de prévention de la nouvelle mandature. Une délégation a d'ailleurs été créée avec une conseillère municipale spécialisée dans cette problématique.

LES ACTEURS :

- Le service « Vie citoyenne et éducative » de la Ville,
- Les associations : Le CIDFF, Résonances – service de médiation familiale, l'APERS, ALTER, La Maison des adolescents, l'ADDAP13, le centre social TEEF ,
- La Police Nationale,
- Les services sociaux (MDS, CAF, MSA, CCAS).

LES OUTILS :

- Le CLSPDR, sa commission « Lutte contre les violences », sa commission éducative et la CCTP.

ACTIONS PROPOSEES Axe 2.2

Pour l'égalité des droits :

- Interventions auprès des scolaires par le CIDFF sur le thème de l'égalité fille et garçons, en primaire et au collège,
- Organisation d'une Journée « Droits des femmes » en mars, avec un travail en amont pour les enfants de la commune (TEEF, Di Nistoun, Conseil municipal des jeunes, Pôle jeunesse),
- Actions de prévention à Di Nistoun (gestion des émotions, rapports filles/garçons).

Dans le cadre de la prévention des violences :

- Organisation d'une Journée de lutte contre les violences intra-familiales en novembre par le service « Vie Citoyenne ».

Pour la prise en charge des victimes de violences :

- Formations et sensibilisation des acteurs accueillant les victimes,
- Création d'une plaquette d'informations pour aider les femmes victimes de violences sur la ville,
- Orientation vers les services sociaux pour un accompagnement social,
- Accueils juridiques et sociaux au commissariat, au tribunal, et au centre socio culturel de Kilmaine par l'APERS et le CIDFF,
- Mise à disposition d'un logement relais supplémentaire pour l'accueil en urgence de personnes victimes de violences au sein du couple par le CCAS,
- Orientation vers d'autres structures lorsque les logements-relais ne sont pas disponibles ou pas adaptés à la situation, en lien avec le référent social et le SIAO.

LES ACTEURS :

- La Ville : Service Petite enfance - Multi-accueil collectif et familial
- Le Relais Petite enfance « Petit à Petons », intercommunal (ex RAM Réseau d'assistantes maternelles agréées)
- Le Département :
 - SMAPE : Service des modes d'accueil de la petite enfance (agrément et suivi)
 - LAEP Lieu d'accueil enfants-parents à la MDSP de Tarascon : « La matinée du tout-petit » pour les 0-4 ans et leurs parents
 - PMI Protection maternelle et infantile
- CAF et MSA

ET DISPOSITIF : Convention territoriale globale CTG (ex Contrat enfance-jeunesse)

LES CONSTATS :

Données CAF sur les enfants de moins de 3 ans à Tarascon :

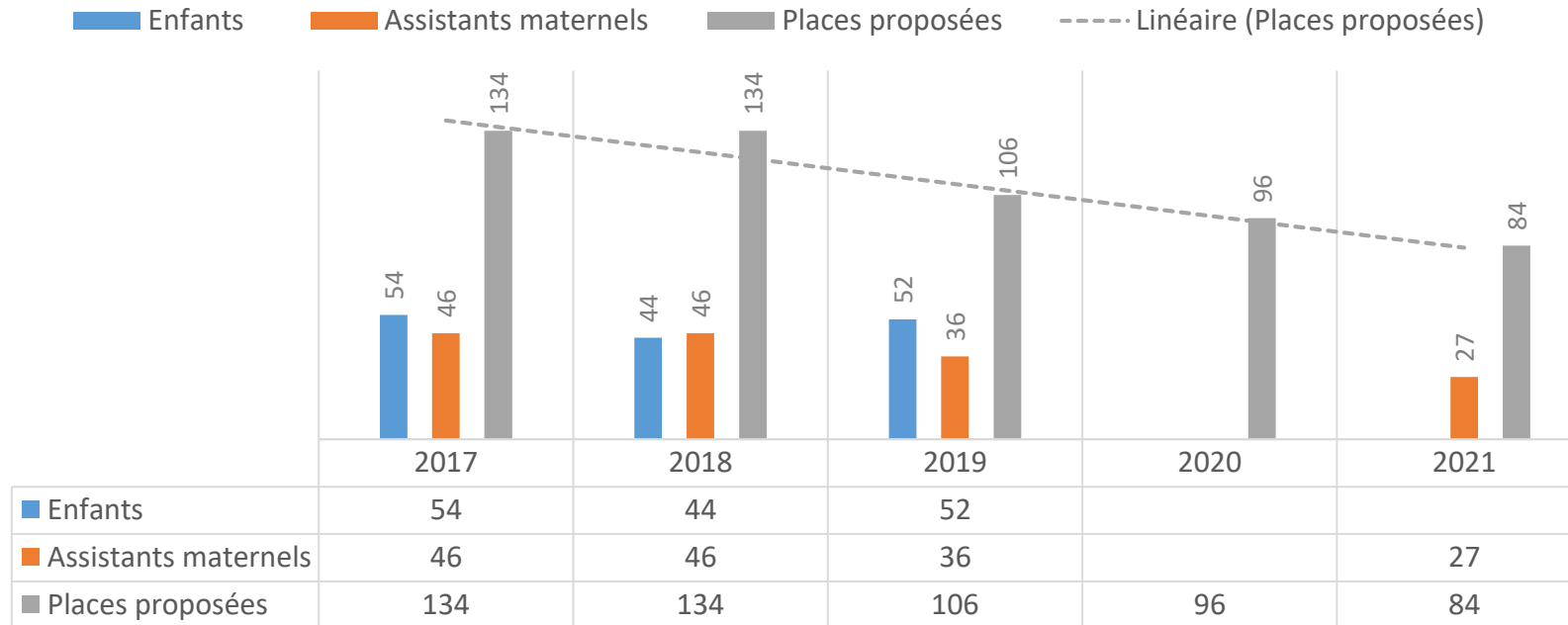
- 406 en 2012, 648 en 2016 (soit + 60 % en 4 ans), 534 en 2019 (soit – 18 % en 3 ans)
- **Places en multi-accueil collectif : 65**
- **Places en multi-accueil familial : 20**
- Le service Petite Enfance arrive à satisfaire la plupart des demandes des tarasconnais. Mais il ne peut répondre à toutes les demandes du territoire.

Evolution de l'activité des assistants maternels agréés sur Tarascon :

- En septembre 2020, sur les 28 assistants maternels sur la liste du CD13 : 12 inactifs soit 43 %, 11 actifs soit 39 %, 5 non communiqués soit 18 %
- En septembre 2021, sur les 26 assistants maternels sur la liste du CD13 : 9 inactifs soit 35 %, 14 actifs soit 54 %, 3 non communiqués soit 12 %
- *Inactifs = n'avaient aucun contrat ou exerçaient une autre activité, ou à la retraite/maladie actifs = avaient des contrats (total ou partiel)*
- On peut noter une réelle reprise de l'activité sur l'année écoulée. Depuis janvier 2021, le relais a reçu 11 demandes de familles Tarasconnaises concernant la recherche d'assistant maternel.

Nécessité de communiquer sur les différents modes de garde et notamment l'accueil individuel.

ENFANTS DE MOINS DE 3 ANS GARDÉS PAR UNE ASSISTANTE MATERNELLE (SOURCE CAF)



Nombre d'assistants maternels agréés : en diminution
Nombre de places proposées : en diminution

Service Petite enfance de la Ville - LES MODES DE GARDE

La Ville de Tarascon offre un **Service Petite Enfance** regroupant **deux Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE)**. Ils accueillent des enfants de 2 mois ½ à 6 ans (en périscolaire) de façon régulière, occasionnelle et d'urgence.

Les EAJE ont pour missions de veiller à la santé, à la sécurité, au bien-être et au bon développement des enfants qui leur sont confiés.

Les enfants sont accueillis par des équipes formées et pluridisciplinaires.

En plus de la socialisation, cet accueil permet également aux parents de concilier leur vie familiale et leur vie professionnelle.

Un **projet éducatif**, réfléchi et rédigé en équipe, permet d'élaborer les pratiques professionnelles.

Deux commissions (en janvier et mars), avec élues et directrices, étudient les dossiers de préinscription postés sur le Portail Famille de la Ville. Plusieurs critères sont pris en compte (domiciliation, emploi, situation familiale, formation) pour les attributions de places.

Le *Multi-accueil collectif* « Les Capucins » Chemin Saint Georges – Tarascon, a une capacité de **45 places** qui accueille les enfants du lundi au vendredi de 07h30 à 18h30, en journée continue ou demi-journée. Les enfants sont répartis sur trois unités de vie, dont, une avec les bébés et les autres en âge vertical.

Le *Multi-accueil familial* « Les Lutins » propose 20 places au domicile des assistants maternels, embauchés par la Mairie. Une éducatrice de jeunes enfants se rend régulièrement au domicile pour un suivi des enfants, et proposer des ateliers en collaboration avec les assistants maternels. Un temps de regroupement permet aux enfants d'échanger, de se socialiser.

Le *Multi-accueil collectif* « Les Péquelets » Avenue Pierre Sémard – Tarascon, a une capacité de 20 places, dont 10 en journée continue pour les enfants dont les deux parents travaillent. Elle est ouverte du lundi au vendredi de 08h00 à 12h15 et de 13h15 à 17h30.

Des places sont possibles en cas d'urgence.

Avant la crise sanitaire du Covid, divers projets ont vu le jour :

Projet intergénérationnel avec le foyer « La Margarido » :

Projet culturel sur le patrimoine (château, musée)

Projet artistique « Autour de l'argile » avec une intervenante santonnaière.

Musique

Ces EAJE s'efforcent à accueillir des enfants en difficulté selon leur problématique (enfants placés dans le cadre de l'aide sociale à l'enfance, enfants en situation de handicap ou en détection).

Un travail de partenariat est en lien avec les différentes institutions comme l'école, le CAMSP (centre d'action médico-sociale précoce) , la PMI (protection maternelle infantile). L'étayage des services sociaux est important.

Les difficultés sociales sont de plus en plus présentes depuis quelques années, ce qui engendre une certaine difficulté pour un accueil de qualité. La barrière de la langue en fait notamment partie. Beaucoup de familles dans la précarité auraient besoin d'un accueil pour des recherches d'emploi, des formations ou tout simplement pour socialiser leur enfant.

Ces difficultés jouent également sur la continuité de l'accueil, qui est souvent trop espacé ou interrompu.

Une nouvelle structure pour les P'tits bouts tarasconnais

- **Prévue premier semestre 2023, l'ouverture du multi-accueil collectif** permettra de regrouper les deux structures petite enfance collectives actuelles, les Capucins et les Péquélet. La crèche familiale, déjà existante, continuera de fonctionner avec les assistants maternels qui accueillent les enfants à leur domicile. La construction de cette nouvelle crèche a été rendu possible par l'aide des partenaires financiers : CAF, CD 13 et MSA.
- Le SMAPE, service du **CD13**, a contribué à l'élaboration des plans, en concertation avec les architectes, et donnera **l'agrément d'ouverture final**.
- Cette crèche se situera au 1^{er} et 2^{eme} étage du bâtiment. Dans les étages, les enfants seront répartis en **4 groupes dans de grandes unités d'accueil** lumineuses donnant sur des terrasses. Ils pourront accéder également à une salle de motricité, une pièce de création et une salle de jeux d'eau.

Le Relais Petite enfance (ex RAM)

« Petit à petons »

Le relais, qui intervient auprès des assistantes maternelles indépendantes de la ville et des familles qui les fréquentent, pourra utiliser la salle commune pour les activités périodiques proposées.

- Il propose actuellement un **temps d'animation à Tarascon**, au Pôle Jeunesse, 1 fois tous les 15 jours, toujours le mardi matin.
- Le **changement d'appellation** pour les relais (RAM), qui sont devenus au 1er septembre 2021, des Relais Petite Enfance, suite au décret du 25/08/2021 correspond aussi à de **nouvelles missions** (suivi plus individualisé des demandes des familles, travail sur le « sous emploi » des assistants maternels, accompagnement plus individualisé, accompagnement à la formation..) .
 - **Le Relais Petite Enfance « Petit à petons » propose d'être associé au service petite enfance de la ville :**
 - dans la réflexion sur le projet de l'aménagement de l'espace et la place du Relais au sein du futur multi-accueil collectif,
 - au recrutement d'assistants maternels pour la crèche familiale,
 - aux commissions d'attribution des places en crèche.

La communication est importante, l'information et l'accompagnement des familles est souvent nécessaire pour lever les freins à la garde d'enfants.

2.4 - Education, jeunesse et sports

LES CONSTATS :

- Tarascon est une ville relativement jeune, avec une partie de la jeunesse en déshérence et cumulant de lourdes difficultés familiales, psychologiques, financières. Un absentéisme scolaire fort (repli communautaire) et une absence de structures d'accueil récréatives pour les adolescents.
- **Le taux de scolarisation** reste **très inférieur à la moyenne** départementale pour les jeunes de plus de 18 ans, mais il est **supérieur à la moyenne pour les 2-5 ans**, et très légèrement inférieur pour les 6-10 ans, 11-14 ans et 16-17 ans.
- Le service scolaire constate de **nombreux mouvements en cours d'année scolaire**, à tout moment.
- En commission éducative et en CLSPDR, une information a été donnée concernant **l'augmentation de la scolarisation à domicile**, pour 31 familles, principalement de la communauté gitane, avec différents risques pour les enfants concernés : une instruction pouvant ne pas être suffisante et adaptée et une perte du lien social et du cadre éducatif de l'école.
- Concernant **l'absentéisme scolaire**, la cellule de veille éducative animée par la coordinatrice du CLSPD et la CCTP permettent d'étudier les situations au cas par cas et de rencontrer les familles pour connaître les raisons de l'absentéisme, les difficultés rencontrées et de leur faire prendre conscience de l'importance de la scolarité et de leurs obligations parentales.

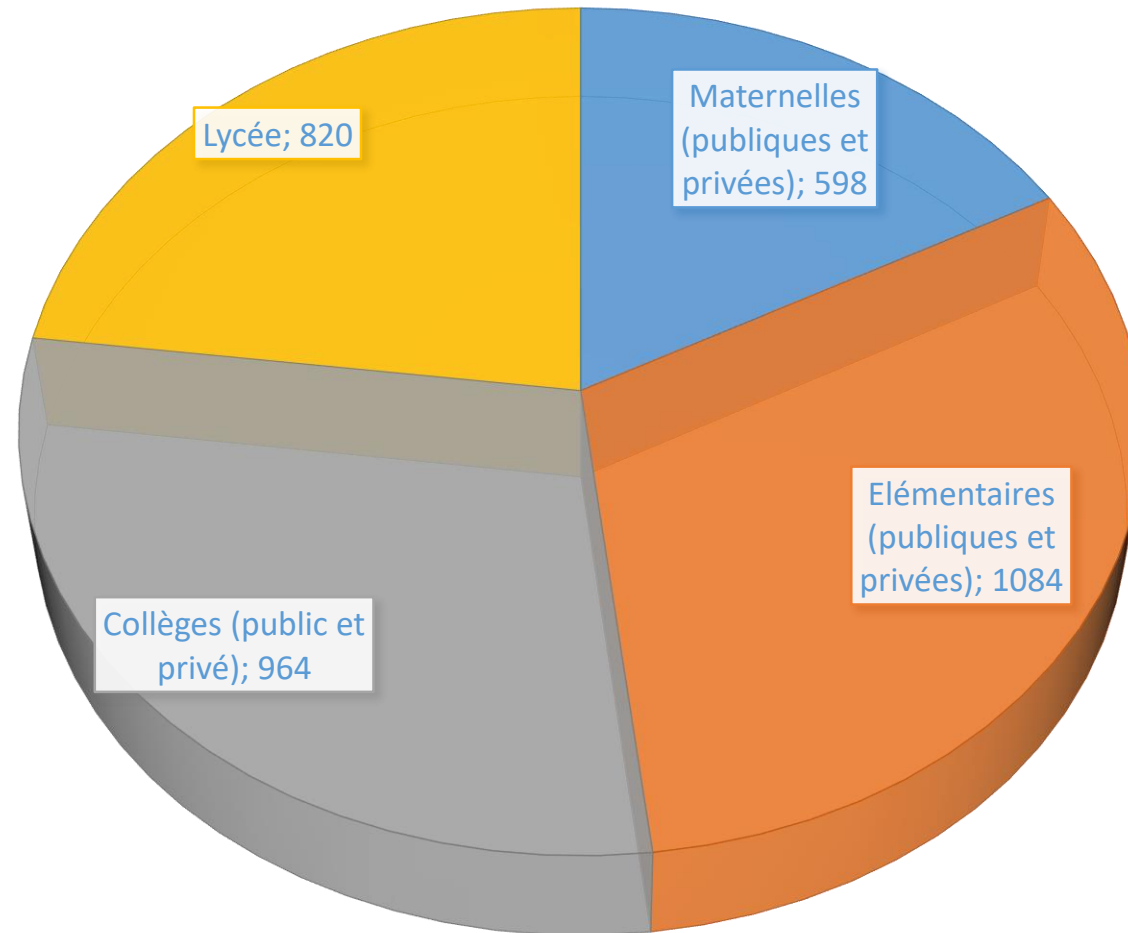
LES ACTEURS :

- Ville de Tarascon : Service Education, jeunesse et sport de la Ville - Service Vie citoyenne et éducative, CLSPDR, Politique de la Ville
- Education nationale et établissements scolaires privés (sous contrat et hors contrat)
- ACCM – Service Politique de la Ville
- Associations et autres organismes : Di Nistoun, ADDAP 13, MDA, TEEF, PFPA, Mission Locale, Impact jeunes, SPIP, PJJ

LES OUTILS :

- Le Programme de réussite éducative (PRE), et les actions du CONTRAT DE VILLE.
- La Commission éducative et la CCTP du CLSPDR.
- Dispositif « Ville, vie, vacances, Vacances apprenantes ».

L'offre scolaire :
3 466 élèves inscrits dans les établissements scolaires de Tarascon
à la rentrée de septembre 2022



Direction du pôle éducation, jeunesse et sports

♦ En semaine scolaire :

• **La commune** :

- Elle a à sa charge la gestion des écoles publiques, et a mis en place un **accueil périscolaire gratuit le matin** (de 7h30 à 8h15) dans toutes les écoles maternelles et élémentaires, de façon à permettre aux parents de laisser leurs enfants avant le temps scolaire sans peser sur leur pouvoir d'achat, ainsi qu'un **accueil périscolaire gratuit après la classe** (garderie ou étude),
- Le service de la **cantine** est ouvert à toutes les familles qui le souhaitent, moyennant un prix calculé au plus bas.
- **L'accueil de loisirs municipal** (fusion du centre de loisirs l'Oasis et de l'école municipale des sports) propose également des activités sportives, ludiques, manuelles et culturelles les lundis, mardis et jeudis soirs, de 16h30 à 18h pour une modique somme (5 €/trimestre).

• **Les associations** : avec des financements de la CAF, dans le cadre du CLAS, *contrat local d'accompagnement scolaire*), et des financements « Contrat de Ville ».

- **Dispositif « prim'aide »** (par **le centre social TEEF**) au sein des écoles : pour l'accompagnement à la scolarité des élèves de CP au CM2 : aide aux devoirs, à l'organisation, à la confiance en soi dans la réussite scolaire.
- Aide aux devoirs (par l'association **Di Nistoun**, pour les élèves de CP à la 6^{ème}, à la salle Malraux, de 16h30 à 18h30.
- **L'association Di Nistoun** propose également un **volet parentalité** avec la mise en place d'ateliers parents-enfants pour les enfants de 3 à 6 ans, à la salle Malraux.

- **L'éducation nationale :**

- Le service des études en élémentaire est assuré par **les enseignants** de 16h30 à 18h (sous condition d'activité professionnelle) et parallèlement, des **dispositifs d'aide** aux devoirs gratuits pour tous les élèves ont été mis en place aux mêmes horaires.
- « Devoirs faits » : Aide aux devoirs au collège et au lycée par les enseignants, de 8 à 9h ou en fin de journée, avec l'accord des parents.
- Accompagnement des nouveaux arrivants (apprentissage du français)
- Cours de français pour les parents 1h/semaine, à Marie Curie et Jules Ferry
- **Dispositif « EILE »** (*enseignements internationaux de langues étrangères*, dispositif de **l'Education nationale**) dans 3 écoles publiques de la ville.

- **Durant les vacances :**

Les deux structures **d'accueil collectif de mineurs** (ACM) reçoivent les enfants :

- L'accueil collectif de mineurs (centre de loisirs municipal multi-activités) pour les enfants de 3 à 11 ans, de 7h45 à 18h, à la journée (toutes vacances sauf celles de Noël), au pôle jeunesse ;
- L'accueil collectif de mineurs (centre de loisirs municipal avec activités sportives et culturelles) pour les jeunes de 10 à 17 ans durant les vacances scolaires (hors celles de Noël et en août), de 7h45 à 18h, sorties à la journée ;
- La Ville a souhaité maintenir, encourager et développer pour les familles une prise en charge des enfants avec une amplitude possible du lundi dès 7h30 au vendredi 18h, à moindre coût, que ce soit durant la période scolaire, comme durant les vacances.
- **L'association Di Nistoun** (centre de loisirs associatif multi-activités), pour les enfants de 6 à 14 ans, à la semaine (toutes vacances, et pour les vacances de Noël : accueil une année sur deux), au sein de l'école Jean Macé, et organisation complète de deux semaines de colonies de vacances en août dans les Hautes-Pyrénées.
- Dans le cadre des financements « **Ville, vie vacances** », des activités éducatives, sportives et culturelles sont proposées par les associations « Di Nistoun » et « Happy'M » et un stage hip-hop dans le cadre des « Suds à Arles ».

Conseil Local de Sécurité, Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (CLSPDR)
Commission éducative
Cellule de citoyenneté et de tranquillité publique (CCTP)

Dans le cadre du CLSPDR pour lutter au mieux contre l'incivisme et l'absentéisme et repérer les familles en grande difficulté éducative, ont été mis en place :

- Une commission éducative trimestrielle suivie ou non d'une CCTP (pour les rappels à l'ordre),
- Un stage citoyen pour les collégiens exclus et les décrocheurs, en partenariat avec la Maison des adolescents,
- La remise en place des TIG (travaux d'intérêt général) pour les mineurs.

Politique de la Ville (Contrat de Ville ACCM)

- **ACCM : Suivi d'enfants dans le cadre du Programme de réussite éducative (PRE)**

Le programme de réussite éducative a pour objectif de favoriser le développement harmonieux des enfants en fragilité éducative.

Le PRE s'adresse aux enfants du quartier Centre-historique/Ferrages à Tarascon, scolarisés en **maternelle** (écoles Marie Curie, Jean Giono et Marcel Battle) et **en élémentaire** (écoles Jean Macé, Jules Ferry et Marcel Battle).

- **PFPA** : Aide aux devoirs pour les **collégiens** en complément des devoirs faits au Collège, et pour les lycéens.

Pour les adolescents

- **La Maison des adolescents (MDA 13)**, présente à Tarascon depuis quelques années, a un rôle d'accueil, d'écoute, de prévention et d'accompagnement des jeunes de **11 à 25 ans** et de leurs parents, avec une équipe pluridisciplinaire (éducateurs spécialisés, éducateur santé, psychologue clinicien).
- Elle organise des **réunions partenariales tous les mois**.

- **L'Association Départementale pour le Développement des Actions de Prévention des Bouches-du-Rhône.**

L'équipe d'éducateurs spécialisés de **L'ADDAP 13** intervient sur le territoire depuis plus de 25 ans auprès des jeunes de **11 à 21 ans** en difficulté sociale et risque de marginalisation. Depuis 2014, l'ADDAP travaille en lien étroit avec le CLSPDR. Au-delà de leurs missions premières, ils animent des chantiers éducatifs et des sorties d'été pour les adolescents les plus fragiles.

Et des projets en cours Axe 2.4 :

- **Actualisation du Projet éducatif de territoire (PEdT)** en 2022 pour la période 2022-2025, document cadre pour l'ensemble des acteurs éducatifs, conçu dans l'intérêt de d'enfant.
- **Labellisation de DI NISTOUN, accueil de loisirs de quartier, en ESPACE DE VIE SOCIALE** au quartier des Ferrages en QPV (quartier politique de la ville).
- **Un grand projet culturel communal** réunissant tous les acteurs professionnels de la ville sociaux, éducatifs, jeunesse ou autre, est en préparation avec la construction de la Médiathèque Municipale.

AXE 3 : SOCIAL ET URBAIN, CADRE DE VIE, LOGEMENT ET HEBERGEMENT

3.1 – Le lien social entre les habitants, la tranquillité publique, l'amélioration du cadre de vie pour et avec les habitants (Service Vie citoyenne)

- **LES CONSTATS :**

L'équipe municipale a toujours eu à cœur de placer l'habitant au centre de ses préoccupations. La première « Charte du vivre ensemble » avait posé des axes d'actions, complétée par ce nouveau projet social qui met en avant les grandes opérations urbaines mais aussi les actions de lien social et de cohésion sociale grâce à de nombreux acteurs sociaux et dispositifs efficaces.

Près de 30 % de la population vit en quartier prioritaire (QP) situé au centre historique (parc privé très majoritaire) et aux Ferrages (parc social majoritaire) soit 4 509 personnes en QP pour 15 195 habitants en 2018.

- **LES ACTEURS :**

Communauté d'Agglomération ACCM (Service Politique de la Ville, service Habitat), CCAS, Service vie citoyenne et éducative, Police municipale, Brigade verte, Associations (TEEF, ACTUS, DSI (Delta Sud Initiatives), les jardins de Jeanne), Conseil citoyen.

- **LES OUTILS :**

Portées par l'ACCM : le contrat de ville, le NPNRU (nouveau programme national de rénovation urbaine), la GUSP (gestion urbaine et sociale de proximité), le plan de sauvegarde.

Portées par la Ville : Les deux Commissions, tranquillité publique et cadre de vie du CLSPDR

Portés par les associations : Médiation sociale (TEEF)

ACTIONS PROPOSEES Axe 3.1

- Fête des voisins lors de la journée nationale avec « Immeubles en fête »,
- Réunions de quartier, organisées par le service Vie citoyenne,
- Actions de prévention, de lien social et sensibilisation à la propreté, la préservation du cadre de vie, par des gardes communaux et l'association ACTUS, dans le cadre de la GUSP, travail avec le conseil citoyen
- Médiation TEEF :
 - Deux médiatrices sociales sillonnent la ville et viennent en soutien aux personnes en difficulté, isolées, etc. Elles recueillent les doléances des habitants,
 - Médiation Collèges.
- Végétalisation des rues : avec ACTUS et le service VIE CITOYENNE,
- Travail sur la nature et l'environnement par le Conseil municipal des jeunes,
- Jardins partagés par l'association « Les jardins de Jeanne ».

3.2 - L'articulation des questions sociales et urbaines

LES CONSTATS :

- Le cadre de vie, l'état des logements et leur adaptation aux familles qui y vivent sont très importants pour la vie des habitants, et leur bien-être,
- La Ville de Tarascon a le souci d'améliorer son attractivité, sa qualité de vie et la sécurité des habitants,
- Le besoin de rénovation des logements et de redynamisation du centre-ville, comme le besoin de rénovation et de désenclavement du quartier des Ferrages ont donc été pris en compte.

LES ACTEURS :

- Ville (Service urbanisme) et CCAS (Service logement et S. social),
- Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU), Conseil Départemental 13, Région SUD, Chambre des Métiers, Chambre du Commerce et de l'Industrie, Caisse des Dépôts et Consignations, Action Logement, Préfet de Région et de Département,
- Communauté d'Agglo ACCM qui a la compétence « Equilibre social de l'habitat » et « Politique de la Ville »,
- Conseil citoyen,
- Conseil municipal des jeunes.

LES OUTILS :

1er dispositif : Action Cœur de Ville (ACV) en deux étapes

- Ce dispositif doit conduire à la **redynamisation du centre-ancien, à la production et à la rénovation des logements, à la préservation et au développement des commerces de proximité.**
- 1^{ère} étape : La convention "cadre" ACV a été approuvée par le Conseil Municipal du 20 septembre 2018 et a permis sur la base d'un diagnostic, de construire une stratégie et un plan d'actions portés par les crédits financiers de la ville et de ses partenaires.

Parmi les actions portées dès cette première phase, on peut citer les opérations :

- Rénovation d'espaces publics, de places
- Ilot Théâtre et Barberin,
- Désenclavement du quartier des Ferrages par acquisition-démolition et création de voie,
- Rénovation du Théâtre,
- Déménagement des locaux et des personnels de la Police Municipale en centre-ville (place de la mairie).

- 2^{ème} étape : L'avenant n°1 à la convention "cadre" ACV

Cet avenant de déploiement regroupe autour de la commune les mêmes partenaires financiers et locaux avec l'ADIL en plus. Il s'agit de s'engager sur les 5 priorités et les 29 actions portées par notre commune, pour **développer notre attractivité en centre-ancien ainsi que la qualité de vie des habitants.**

Parmi ces 29 actions on peut citer :

- la mise en œuvre de l'OPAH - RU opérationnelle pour le centre-ancien,
- la requalification des boulevards et notamment le boulevard Gambetta,
- la procédure du permis de louer à compter de juillet 2022,
- différents aménagements urbains,
- l'aménagement d'une « Maison du bel âge » et de bureaux municipaux Boulevard Itam,
- l'ouverture d'une « Maison des projets" en cœur de ville, en octobre 2021, un lieu unique d'information accessible à tous pour informer et souligner la cohérence d'ensemble des projets développés sur un seul territoire.

2nd dispositif : le NPNRU

Il s'agit de **construire ensemble le centre-historique et le quartier des Ferrages de demain.**

L'objectif est triple :

- Désenclaver le quartier des Ferrages et donc créer du lien avec ses habitants,
- Améliorer l'offre d'habitat du quartier par des rénovations intérieures portées par le bailleur social (en cours),
- Renforcer l'offre d'équipements publics éducatifs en réalisant un groupe scolaire en lieu et place de l'actuelle école élémentaire, en restaurant la salle Malraux et en réaménageant les espaces publics.

2nd dispositif : le NPNRU

Le protocole NPNRU (Commune, ANRU, Etat, ACCM) a été signé en juillet 2016.

Ce programme est porté par 3 Maîtres d'Ouvrage la COMMUNE, la SEMPA et ACCM.

Il comprend :

- la réalisation d'une offre de logements plus qualitatifs au quartier des Ferrages : rénovation de 154 appartements, démolition de 14 appartements,
- la réalisation d'espaces publics permettant l'ouverture du quartier des Ferrages vers les boulevards et le centre ancien,
- la réalisation d'équipements publics : réhabilitation et l'extension de l'école Jean Macé vers un groupe scolaire, réhabilitation de la salle Malraux.

- **Ce programme s'accompagne d'un volet INSERTION par l'emploi, en lien avec le PLIE :**

Il s'agit de réaliser l'insertion des habitants du quartier par l'activité économique générée par les chantiers liés au programme NPNRU. Les maîtres d'ouvrages financés par l'ANRU s'engagent donc à fixer des objectifs d'insertion par l'emploi dans les marchés publics lancés.

- **La maison des projets comme centre opérationnel de ces dispositifs**

- **ACTIONS PROPOSEES Axe 3.2**

- Organiser des réunions de quartier NPNRU avec les habitants et les associations pour informer sur le projet NPNRU durant toute la durée de l'opération,
- Proposer des ateliers participatifs à la maison des projets,
- Participer à l'élaboration du prochain programme local de l'habitat (PLH 2017-2022),

3.3 L'accès et le maintien dans un logement décent et l'hébergement

LES CONSTATS :

- Disposer d'un logement est la base fondamentale pour une vie personnelle équilibrée et une intégration professionnelle. À l'inverse, les difficultés pour se loger ou se maintenir dans son logement peuvent avoir des conséquences sur toutes les autres dimensions de l'existence.
- Les jeunes, les familles monoparentales, les personnes âgées ou handicapées, les ménages aux ressources faibles ou modérées, rencontrent trop souvent des difficultés à trouver un logement adapté à leurs revenus et à leurs besoins. Les logements sociaux sont insuffisants pour répondre à la demande, et vétustes sur certains parcs anciens.

Données sur le logement

A Tarascon, au 1^{er} janvier 2022, **1 091 logements ont été comptabilisés dans le cadre de la loi SRU :**

- 882 logements pour 9 bailleurs sociaux et 36 investisseurs privés,
- 41 loués par des SCI, SARL, et 50 personnes physiques (PLS, PLA, ANAH),
- 66 au foyer-logement « La Margarido » (Habitat pluriel),
- 13 logements conventionnés diffus gérés par des associations : 7 Soliha (3 ANAH et 4 PLAI), 4 association diocésaine (ANAH), 1 Habitat et humanisme (PLATS), 1 Mutualité régionale (ANAH),
- 1 logement en intermédiation locative du parc privé, et 2 logements pour 6 places en CHRS gérés par Soliha

pour 6 343 résidences principales, soit un **taux de 17 % de logements sociaux**.

Le taux légal de 25 % de logements sociaux n'est pas atteint sur la commune mais il est en progression (15,61 % en 2015 – 16,94 % en 2019 – 17,12 % en 2021).

Le Plan de prévention du risque inondation (PPRI) limite considérablement les possibilités de construction (plus de 80 % du territoire non constructible, 50 % du centre ville).

C'est pourquoi, bien que carencée, la commune de Tarascon, comme 9 autres communes de la région PACA est exonérée d'obligations légales pour 3 ans (2020-2022), par décret publié au J.O. le 31/12/2019.

De plus, dans un objectif de mixité sociale, la construction de logements sociaux sur les quartiers prioritaires (dont le centre ville) devient difficile, avec des procédures lourdes.

Au niveau du parc privé, de nombreux logements sont en mauvais état et ne correspondent pas aux normes actuelles d'habitation (logements indignes) et ce principalement en centre ville.

Par ailleurs, nous constatons que la situation des **impayés locatifs** est importante dans le parc social, comme dans le parc privé.

Certains administrés se retrouvent sans domicile fixe, avec des hébergements aléatoires.

Enfin, nous pouvons constater dans différents quartiers des difficultés à respecter les **règles de vie en collectivité**.

Dans de telles situations, le travail en réseau et les actions de prévention sont fondamentaux.

Pour l'hébergement, différents dispositifs existants sont proposés sur la commune :

Centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) – Centre d'hébergement et de stabilisation (CHS), intermédiation locative, logements-relais.

D'autres dispositifs d'hébergement sont présents sur l'ACCM : résidences sociales à Arles et Saint Martin de Crau, pensions de famille (une ouverture récente sur Arles et trois autres en projet).

La Ville de Tarascon a fait du logement l'une de ses priorités et intervient à différents niveaux :

Logement social :

- Instruction sur SNE (système national d'enregistrement), et suivi des demandes de logement social au CCAS, en complément des demandes réalisées en ligne en autonomie ou à l'espace numérique de TEEF.
- Proposition de candidats pour des logements sur le contingent réservataire de la Ville ou de l'ACCM, ou en collaboration avec la Sous-Préfecture, le Département ou les bailleurs sociaux.

Lutte contre l'habitat indigne (non-décence) :

- Le service Habitat anime une commission partenariale de lutte contre l'habitat indigne avec le CCAS, la CAF, le service Urbanisme, l'ACCM, les services de l'Etat (DDTM, ARS), l'ADIL.
- Il assure l'accueil des locataires et le suivi des dossiers.
- Il informe les bailleurs sur les normes et les aides possibles pour rénover les logements.
- La commune prend des arrêtés pour mettre en demeure les bailleurs d'effectuer les travaux, et peut signaler au procureur si besoin (réfèrent habitat à la Police nationale)

L'habitat insalubre est de la compétence de l'Etat (Agence régionale de santé - ARS).

- Le « **permis de louer** » a été mis en place sur Tarascon avec l'ACCM, depuis fin juillet 2022.

Logements-relais :

Hébergement d'urgence en logement-relais appartenant à la Ville, gérés par le CCAS et le service Habitat,

2 logements actuellement (T3 et T4), 3^{ème} logement envisagé

Ex : hébergement durant des travaux dans le cadre de l'habitat indigne, en cas d'incendie, de violences conjugales, de mise à l'abri de personnes vulnérables.

Prévention des expulsions locatives :

Le CCAS anime une commission de prévention des expulsions locatives (CPEL), pour les situations d'impayés de loyer, à la demande de la Sous-Préfecture,

Et réalise les enquêtes sociales à la demande du Département (stade assignation en référé) ou de la Sous-Préfecture (stade octroi du concours de la force publique).

Autres :

- Participation aux différentes commissions et réunions organisées par l'ACCM,

- Collaboration du service urbanisme de la commune avec le service Habitat de l'ACCM, les promoteurs, les bailleurs sociaux, Action logement, les associations (Trilogis, Soliha, ...) afin de définir, conduire et réaliser des opérations immobilières, des opérations de relogement adaptées aux besoins des différentes populations,

- Accueil de permanences de l'ADIL au Centre Technique Municipal pour des conseils juridiques, financiers et fiscaux sur toutes les questions relatives à l'habitat.

LES AUTRES ACTEURS et DISPOSITIFS

- Logement - habitat :

- **Sous-Préfecture** : contingent préfectoral, DALO, expulsions locatives,

- **Département** : contingent logement social,

- **ACCM Service Habitat** : CLAH commission locale d'amélioration de l'habitat, CIL conférence intercommunale du logement créée fin 2017, élaboration du PPGDID plan partenarial de gestion de la demande et d'information des demandeurs et de la CIA convention intercommunale d'attribution, PLH programme local de l'habitat 2017-2022, GUSP gestion urbaine et sociale de proximité, NPNRU nouveau programme national de renouvellement urbain), OPAH – RU (amélioration de l'habitat), permis de louer,

- **Action Logement**

- **Bailleurs sociaux (7 sur la commune)**

- Hébergement :

SIAO 13 (Plateforme départementale de coordination et de régulation - Etat), animations de commissions dans les locaux de l'AMA à Arles,

Associations proposant des places d'hébergement sur la commune : SOLIHA Provence, Groupe SOS - Maison Copernic, Association Maison d'Accueil (AMA), Habitat et humanisme,

- Informations juridiques liées au logement : ADIL,

- Accompagnement social lié au logement (ASELL) : SOLIHA, Association Maison d'accueil (AMA).

ACTIONS PROPOSEES Axe 3.3

Des actions visant à favoriser une intégration durable dans le logement sont à développer.

- **Le logement social :**

Informers les habitants sur les étapes de la demande de logement social, la complexité de la procédure, les critères d'attribution,

Participer aux travaux de l'ACCM dans le cadre de la Conférence intercommunale du logement (CIL) et de la Convention intercommunale d'attribution (CIA),

- **La prévention des expulsions locatives :**

Poursuivre la collaboration entre les services sociaux (bailleurs, travailleurs sociaux, sous-préfecture...) pour prévenir les impayés et les expulsions dans le cadre de la commission de prévention des expulsions locatives (CPEL), dans l'attente d'une CCAPEX intercommunale en réflexion,

- **Contribuer au « permis de louer »** mis en place en juillet 2022 avec l'ACCM et grâce à la volonté politique de la Ville, pour limiter les situations d'habitat indigne,
- Proposer des actions *collectives sur les droits et devoirs liés au logement* en s'appuyant sur l'expertise des acteurs du *logement* (ADIL, bailleurs sociaux, services ASELL, atelier de recherche logement (ARL) ,
- Proposer des journées d'information sur les économies d'énergie, les éco-gestes, les droits et devoirs des locataires- sous forme de stands, exposition, ateliers ludiques,
- Poursuivre et développer si possible l'hébergement en logement-relais.

AXE 4 : INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS

4.1 - L'insertion sociale et professionnelle et la formation

LES CONSTATS :

- La Commune de Tarascon se caractérise par un **faible taux d'activité** et un **faible taux d'emploi** par rapport à la moyenne départementale, dans toutes les tranches d'âge et quelque soit le sexe.

Taux d'activité de Tarascon en 2018 : 62,4 % pour les femmes et 64,7 % pour les hommes.

- En 2017, 34,9 % des femmes salariées travaillaient à **temps partiel**, et 9,6 % des hommes.

Pour les hommes, le temps partiel concerne principalement les 15-24 ans.

Pour les femmes, c'est tout au long de la carrière.

- L'emploi sur la commune se caractérise aussi par une part importante **d'emplois saisonniers**.
- Le niveau de formation est faible. La population non scolarisée de 15 ans ou plus, **sans aucun diplôme représente 34,9 % de la population à Tarascon**, supérieur à la moyenne départementale, et 52,7 % sur le quartier prioritaire « Centre historique – ferrages ».

Les **diplômés de l'enseignement supérieur** représentent **17,2 %** de la population non scolarisée de 15 ans ou plus à Tarascon (**31,5 %** dans les Bouches du Rhône en 2016).

- La commune de Tarascon a un **taux de chômage très élevé**.

Il est supérieur à 20 % depuis 2011 à Tarascon (15 % dans le département).

Il est de 22,6 % en 2018 pour l'ensemble des 15-64 ans, et est plus élevé :

- chez les jeunes de 15 à 24 ans : 54 %,

- chez les femmes (4 à 5 % de plus que les hommes).

- sur le quartier prioritaire : 34 % au recensement 2017 pour les 15-64 ans.

- Les principaux **freins à l'emploi** : manque de qualification, de compétences linguistiques, de mobilisation, de mobilité, problèmes de santé.

- Au dernier **forum emploi** organisé sur la place de la gare, une mobilisation importante a eu lieu avec 500 participants. Une permanence de Pôle emploi sur Tarascon est en réflexion.

- **577 droits ouverts au RSA en décembre 2020** (soit 628 bénéficiaires), soit une hausse en 2020 après une baisse sur les 2 années précédentes.

1 302 personnes couvertes par le RSA (avec les personnes à charge) en décembre 2020 soit 9,8 % de la population totale (plus fort taux du Pôle Insertion d'Arles).

Mais une baisse du nombre de bénéficiaires, comme dans l'ensemble du Département (10 à 15 % depuis 2020) : 7,9% en 2022

LES ACTEURS

- **Organismes compétents pour l'emploi et la formation** : l'Etat (Pôle emploi à Arles), la Région (formation professionnelle), le Département (Service public de l'insertion et de l'emploi - SPIE 13, Direction de l'insertion), l'ACCM (Service emploi PLIE), la Mission locale du Delta pour les jeunes.
- A Tarascon, **l'association TEEF** intervient depuis de nombreuses années auprès des demandeurs d'emploi, et actuellement à différents titres : en tant qu'opérateur du PLIE, il accompagne des demandeurs d'emploi, comme chantier d'insertion, et dans le cadre de l'accompagnement numérique (démarches auprès de Pôle emploi, d'agences intérimaires, rédaction de CV et lettres de motivation, candidatures).
- Economie sociale et solidaire : **3 chantiers d'insertion** interviennent sur la commune, portés par 3 associations : TEEF, ACTUS et DSI.
- **2 lieux d'accueil financés par le Département pour les bénéficiaires du RSA** : le CCAS depuis 2006 et l'association ATOL qui reçoit dans les locaux de TEEF.
- Un dispositif porté par les Apprentis d'Auteuil pour les jeunes de 13-30 ans : **Impact jeunes puis Pic inclusion**.
- Un **organisme de formation** sur la commune : PFPA.

ACTIONS PROPOSEES Axe 4.1

CCAS :

- ✚ Participer au réseau des différents acteurs locaux de l'emploi et de l'insertion professionnelle, avec le Service public de l'insertion et de l'emploi (SPIE 13), le comité technique du PLIE, l'articulation entre les nombreux acteurs étant indispensable.
- ✚ Accompagner les bénéficiaires du RSA pour lever les freins à l'emploi.

Ville :

- ✚ Poursuivre le soutien aux chantiers d'insertion présents sur la commune.
- ✚ Communiquer aux habitants de Tarascon les informations sur les acteurs, dispositifs et actions liés à l'emploi : rencontres de l'emploi, bus de l'emploi, ...
- ✚ Faciliter l'organisation d'actions d'informations aux demandeurs d'emplois sur la commune (forums, ...)

4.2 – La lutte contre l'exclusion et l'accès aux droits

LES CONSTATS :

- Malgré la simplification administrative annoncée au niveau national, on constate une **complexité dans les démarches administratives**, avec notamment :
 - des difficultés à joindre les organismes, le manque de disponibilité des administrations,
 - le passage au tout numérique pour 2022 qui fragilise les publics ne maîtrisant pas ou mal internet, ou n'étant pas équipés, renforce les situations de vulnérabilité,
 - la lenteur administrative : délais de plus en plus longs pour ouvrir des droits (prestations familiales ou sociales, retraites, ...).
- **Le non-recours** est un phénomène très important. Pour exemple, au niveau national :
 - 1 personne seule sur 2, éligible au minimum vieillesse n'y recourt pas. Les non-recourants bénéficieraient, s'ils en faisaient la demande, de 205 euros en moyenne,
 - 1/3 des foyers éligibles ne recourent pas au RSA en moyenne chaque trimestre, et 1/5 de façon durable (Donnée DREES).
- **L'accès aux droits est donc une mission prioritaire** et commune à l'ensemble des services sociaux pour lutter contre la pauvreté. Le CCAS et l'ensemble des services municipaux, comme tous les services publics, devront adapter leur fonctionnement de façon que les services restent accessibles aux plus fragiles et qu'aucun public ne cesse de recourir à ses droits en raison des difficultés dans les démarches : fracture numérique.

LES ACTEURS :

- **Le Département** - MDST, Pôle Insertion, et bientôt la Maison du Bel âge,
- **Les autres services sociaux** institutionnels : CAF, MSA, CARSAT,
- **Le CCAS de Tarascon** comprend trois travailleurs sociaux qui accompagnent les bénéficiaires du RSA, les séniors, les personnes handicapées bénéficiaires de l'AAH, sans enfant à charge.
 - Il assure sa mission obligatoire de **domiciliation**.
 - Depuis 2011, un agent administratif du **CCAS** reçoit tout public résidant sur la commune pour toutes les démarches **d'accès aux droits**. Le public reçu est souvent très démuné devant les démarches administratives, avec assez souvent une méconnaissance ou un manque de maîtrise de la langue, et on remarque des situations de plus en plus lourdes.
 - Afin de lutter contre l'exclusion, le CCAS a aussi signé une **convention avec la CPAM** pour l'instruction des dossiers CSS (complémentaire santé solidaire) et avec le **Crédit municipal d'Avignon** pour le micro-crédit.

LES ACTEURS

- **Les associations :**
 - **Le Centre social TEEF** propose également une aide aux démarches administratives et met à disposition une salle informatique avec un accompagnement.
 - **L'association POP « Porte ouverte aux parents »** accompagne les personnes dans les différents services et assure la traduction quand c'est nécessaire.
 - **Des actions d'alphabétisation** sont portées par les associations TEEF, Porte ouverte aux parents (POP), le Secours catholique, la paroisse et par l'organisme de formation PFPA.

ACTIONS PROPOSEES Axe 4.2

- Poursuivre l'accès aux droits au niveau du CCAS, grâce à la domiciliation, à l'aide administrative et l'accompagnement social, en complément des autres actions proposées sur la commune,
- Travailler en lien avec les différentes associations oeuvrant dans l'accès aux droits afin d'optimiser les actions de chacun, et communiquer sur ces actions auprès du plus grand nombre,
- Travailler en collaboration avec la Maison du bel âge (Département) dès son ouverture.

4.3- La lutte contre la pauvreté et la précarité énergétique

LES CONSTATS :

- Le **seuil de pauvreté monétaire**, qui correspond à 60 % du revenu médian, était de 1 102 € par mois et par personne en France en 2019.

- Le **taux de pauvreté** est élevé et stable sur la commune, avec **30 % en 2019** comme en 2013 (22 % ACCM, 17 % Région PACA, 14,6 % en France).

Il est en léger recul sur le QP (53 % en 2013, 51 % en 2019) et identique à l'ensemble des QP de l'ACCM).

Le taux de pauvreté est plus élevé chez les personnes de 40 à 49 ans (38 %). Il diminue ensuite chez les séniors (23 % pour les 60-74 ans et 14 % chez les 75 ans et plus).

Il est de 45 % pour les personnes locataires et 13 % pour les propriétaires.

- Le **revenu moyen par foyer fiscal** (DGFIP 2018) est de 18 944 € soit 1 578 €/mois

Comparatif : ACCM 21 890 € - BdR 24 450 € - France métrop. 27 156 €.

- Concernant la **précarité énergétique**, elle est liée à la pauvreté et à l'état des logements (isolation, mode de chauffage), mais aussi à la hausse importante du coût de l'énergie.

Les acteurs de la lutte contre la pauvreté

Aides financières et alimentaires aux personnes en difficulté

- CCAS : Les différentes aides facultatives accordées par le CCAS sont définies par le règlement intérieur de l'aide sociale facultative adopté par le Conseil d'administration.
- Département, CAF, MSA, CARSAT, caisses de retraite complémentaires, ACCM Eaux,
- Associations caritatives et humanitaires :
 - Secours Catholique, Secours Populaire, Croix-Rouge, accueil de jour SOLIHA, Cœur XXL.
 - Les tarasconnais se rendent également aux Restos du cœur à Beaucaire et à l'épicerie sociale du Pays d'Arles, à Arles.

Actions proposées Axe 4.3

Au niveau du CCAS :

- Poursuivre l'accompagnement social et travailler en partenariat avec les différents services sociaux, la demande d'aide financière étant une porte d'entrée vers un accompagnement global,
- Favoriser l'accès aux droits afin d'éviter les ruptures de ressources (axe 4.2),
- Apporter des aides financières, ou sous forme de chèques d'accompagnement personnalisés (CAP) pour l'aide alimentaire ,
- Poursuivre l'aide à l'énergie aux seniors et personnes handicapées sous certaines conditions,
- Poursuivre la participation du CCAS au financement du Fonds de solidarité logement, géré par le département,
- Poursuivre l'instruction des demandes de Pass'eau, en partenariat avec ACCM eaux.

Au niveau de la Ville :

- Poursuivre le soutien aux associations caritatives et humanitaires (mise à disposition gratuite de locaux, subventions).

4.4 - L'accès à la culture et au patrimoine pour tous

Les acteurs

- L'action culturelle s'inscrit dans plusieurs services de la Ville :
 - **La direction de la culture** avec la bibliothèque, qui se développe actuellement par le biais d'un Contrat de territoire lecture, en partenariat avec la DRAC PACA, pour accompagner le projet de construction de la médiathèque (ouverture prévue en 2023), l'école de dessin et les archives,
 - **Le pôle patrimoine**, dont les actions se déroulent autour du château, du musée d'art et d'histoire, et plus généralement du cœur de ville et du territoire,
 - **Le pôle événementiel avec le théâtre**, dont la réouverture aura lieu en décembre 2022 après une restauration, **et les festivités**,
- Le service Vie citoyenne et éducative – Politique de la Ville,
- L'association « Cultures du cœur 13 »,
- Le Centre social TEEF et Di Nistoun,
- Le CCAS et autres acteurs sociaux.

- La politique culturelle portée par ces services s'attache à développer des actions et projets ancrés sur le territoire, en partenariat avec les structures culturelles, associatives et sociales, mais surtout centrés sur la question des publics.
- Des actions à destination des publics du champ social et public famille existent déjà sur le territoire.
- Au-delà de la programmation annuelle à destination de tous les publics, **des actions sont spécifiquement proposées aux acteurs du champ social, telles que, pour l'année 2021 :**
 - le Jeune ballet urbain avec le centre Di Nistoun,
 - des ateliers-spectacles Théâtre d'ombre « le monstre derrière la porte » en partenariat avec TEEF,
 - des rencontres musicales et comptines avec la Compagnie Okkio au sein des structures collectives d'accueil, etc.

L'accès à la culture et les freins

- **La culture est un levier d'insertion, de valorisation, de reconnaissance, d'épanouissement** et permet de développer le lien social et le mieux-vivre ensemble.
- Certains publics, qui n'ont pas cette habitude, qui n'osent pas, qui ne voient pas l'intérêt, qui pensent que ce n'est pas pour eux, ... ne participent toujours pas aux actions proposées sur le territoire et ont besoin d'être accompagnés pour accéder à ces actions culturelles.
- **Au-delà des freins économiques**, levés pour la bibliothèque et le musée, qui sont libres d'accès pour tous les publics, ainsi que pour le château dont l'accès est gratuit pour les bénéficiaires du RSA, il semblerait que des **barrières symboliques/psychologiques et sociales** persistent dans différentes situations : situation d'exclusion ou de vulnérabilité sociale, parcours de réinsertion sociale ou professionnelle, exclusion du système scolaire ou professionnel, barrière de la langue, situation d'illettrisme.

- Plusieurs études de l'INSEE et du CREDOC mettent en évidence **qu'une personne sur quatre vit en retrait de la vie culturelle** et a un nombre de sorties culturelles très limité, et que ce sont un faible niveau de diplôme et un niveau de vie bas qui apparaissent comme les principaux obstacles aux pratiques culturelles.
- Les grands projets actuellement portés par la municipalité, tels que la création de la future médiathèque, implantée au cœur du Quartier Politique de la Ville, au sein de la maison multi-accueil, qui accueillera en outre la crèche, le service scolaire et la mission locale, ou encore le théâtre, constituent une **véritable opportunité pour développer l'accès à la culture pour tous à Tarascon**, tout en renforçant le réseau de partenariats avec les acteurs locaux, afin d'élaborer des propositions au plus près des publics et de leurs besoins.
- **Le CCAS** travaille en collaboration avec l'association « Cultures du cœur 13 » depuis plusieurs années, et plus récemment, l'action a été transférée dans les locaux du centre social **TEEF**, pour élargir le public concerné par les actions proposées.

Actions en cours de développement

- Mettre en œuvre une **politique d'accueil et d'accompagnement des publics spécifiques** ;
- Développer des **partenariats structurants** avec les autres services communaux, le CCAS et les acteurs du champ social pour élaborer des projets co-construits ;
- Développer un projet à destination de la **petite enfance (crèche) et des parents** en matière d'accès à la lecture ;
- Penser la médiathèque comme **lieu ressource pour l'insertion professionnelle** : partenariat avec la Mission locale, TEEF ; constitution de collections spécifiques ; donner accès à des équipements et ressources numériques, etc.
- Développer une offre pour **lutter contre l'isolement** : des collections et des services adaptés aux besoins des publics seniors, publics non francophones ou en cours d'apprentissage ; mise en place d'un service de livraison à domicile ; des actions hors-les-murs ; développer des projets intergénérationnels autour de la mémoire et de la transmission ;

- **Favoriser l'accès à la lecture** pour les publics empêchés. La Ville développe une politique volontariste en matière de **lecture publique pour tous**, incarnée par la médiathèque et son programme d'actions ;
- Concevoir une médiathèque favorisant l'accès à des équipements et des **ressources numériques**, ainsi que la formation et la découverte des nouveaux usages ; réflexion sur les réseaux sociaux, l'écriture numérique ;
- Partir des besoins des jeunes, avec une marche participative (biblioremix) pour les 14-20 ans , en collaboration avec l'ADDAP13, la Mission Locale, le collège, le lycée ;
- Grande journée créative en 2023 ;
- **Le Projet Scientifique Culturel Educatif et Social** de la future structure, approuvé par le Conseil municipal en 2019, s'articule autour de 3 axes stratégiques, faisant écho aux enjeux du Projet Social Communal :
 - favoriser l'accès à la culture pour tous les âges et pour tous les publics ;
(gratuité pour les tarasconnais au Château, coût symbolique pour la bibliothèque)
 - favoriser l'insertion sociale et lutter contre l'exclusion ;
 - favoriser l'accès aux ressources et outils numériques en développant les nouveaux usages.

ACTIONS PROPOSEES Axe 4.4

- Développer sur la commune le **partenariat entre les acteurs culturels et les acteurs sociaux pour favoriser l'accès à la culture** :

En 2021, la Ville a signé 2 Contrats Territoire Lecture pour accompagner le développement de la future médiathèque, ciblant notamment les publics « dits prioritaires » ;

Accompagnement par la DRAC - PACA

- Développer une **offre culturelle régulière et dédiée**
 - *Patrimoine* : programme de visite adaptées aux publics en insertion, en présence de la médiatrice du patrimoine de la Ville et d'un travailleur social (une fois par trimestre) pour permettre la découverte du patrimoine local et des expositions ;
 - *Bibliothèque-médiathèque-archives* : programme d'animations ciblant les problématiques d'accès à la lecture, la culture et au numérique (ateliers, lectures, spectacles *etc.*), projet participatif avec les non-publics , mise à disposition des locaux et ressources aux associations (ex TEEF, Di Nistoun) ; prise en compte du handicap, des problèmes de mobilité des seniors, et des publics non francophones ;
- Mettre en place **une communication ciblée** à destination des professionnels du champ social et du public ciblé, et constituer un réseau de personnes relais ;

4.5 - L'aide à la mobilité

LES CONSTATS :

Un moyen de transport est souvent nécessaire pour aller travailler, se former, effectuer des démarches administratives, consulter un soignant...

- A Tarascon, en 2018, 83,5 % des ménages disposent d'au moins une voiture (Insee) et 70 % sur le quartier prioritaire.
- En 2018, pour se rendre au travail, 83,7 % des personnes utilisent une voiture, un camion ou une fourgonnette, 7,7 % y vont à pied ou à vélo, 2,5 % en transport en commun.
- L'absence de permis de conduire, ou de véhicule, ou de véhicule en bon état, limitent les déplacements. Certains ont également des difficultés à sortir de Tarascon pour d'autres raisons, non matérielles, mais plutôt psychologiques ou culturelles.
- Des aides au financement du permis de conduire existent pour les demandeurs d'emploi.
- Des moyens de transport collectif existent mais ne permettent pas de répondre à tous les besoins : SNCF, Réseau Envia, Cartreize, Edgard.

- Transport Mobilité Solidarité TMS, association qui intervenait depuis plus de 15 ans sur le territoire du Pôle d'insertion d'Arles, a cessé son activité en 2021. La direction de l'Insertion du Département recherche de nouvelles solutions pour les bénéficiaires du RSA.
- Un service de transport adapté était proposé aux personnes en situation de handicap de Tarascon par le GHP Languedoc Roussillon, et il ne peut plus intervenir dans les Bouches du Rhône depuis plusieurs années.
- Les problèmes de mobilité concernent donc différents types de population, ayant en commun de faibles revenus et/ou l'absence de véhicule en état correct :
 - des personnes retraitées,
 - des personnes en situation de handicap,
 - des personnes au chômage ou bénéficiaires du RSA, et notamment les jeunes.
- La hausse importante du prix des carburants va également pénaliser un public plus large : des salariés et des travailleurs indépendants ayant des revenus modestes et des déplacements quotidiens.

LES ACTEURS

- ACCM – service transports – navette Tarascon et liaisons Arles – Tarascon
- Département – Direction de l’insertion / carte zou solidaire
- Ville de Tarascon – Action Cœur de ville
- ADMR Graveson - Accompagnement véhiculé
- Agence relais Service (ARS) - Accompagnement véhiculé

ACTION PROPOSEE Axe 4.5

- Réfléchir à un projet de transport adapté, à la demande, avec le service transport de l’ACCM, et dans le cadre de l’action Cœur de ville

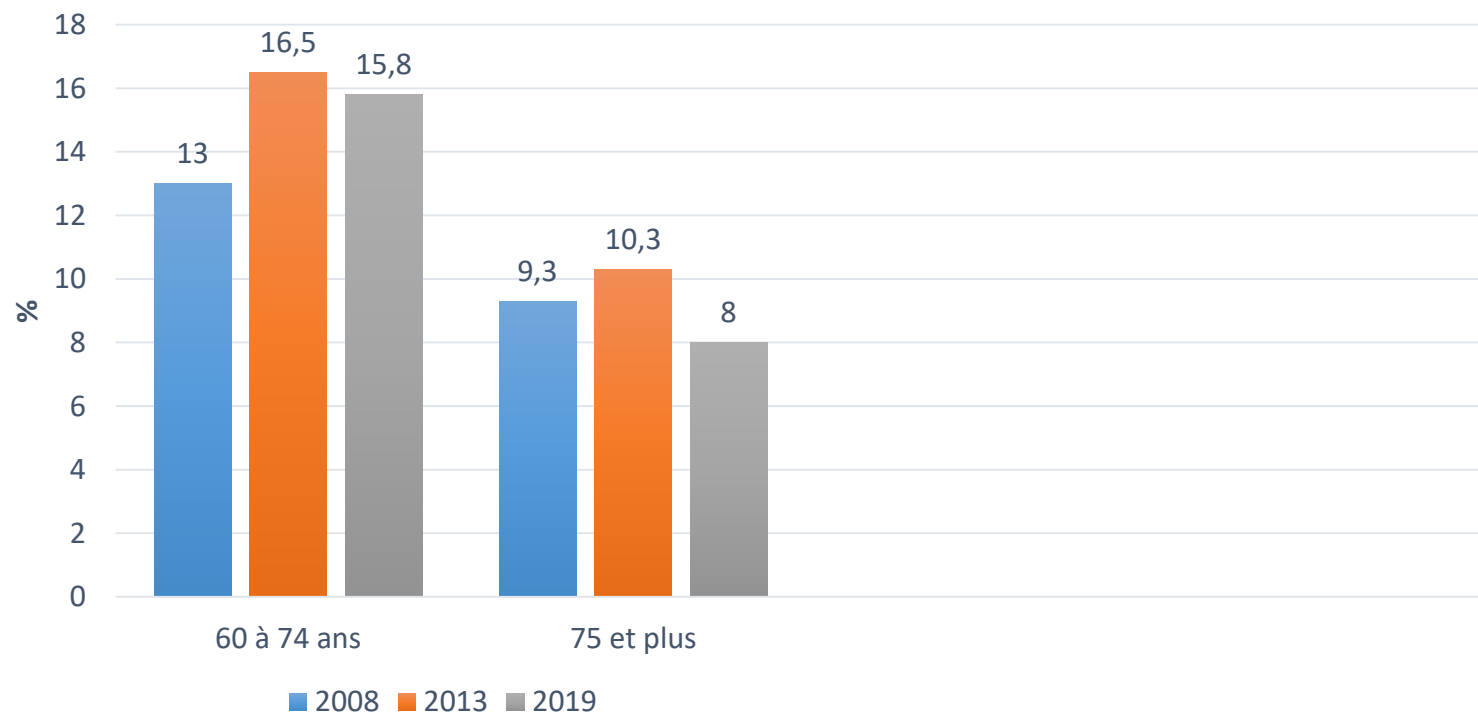
Axe 5 : SENIORS – HANDICAP – SANTE

5.1 - L'accompagnement des personnes âgées et des personnes handicapées

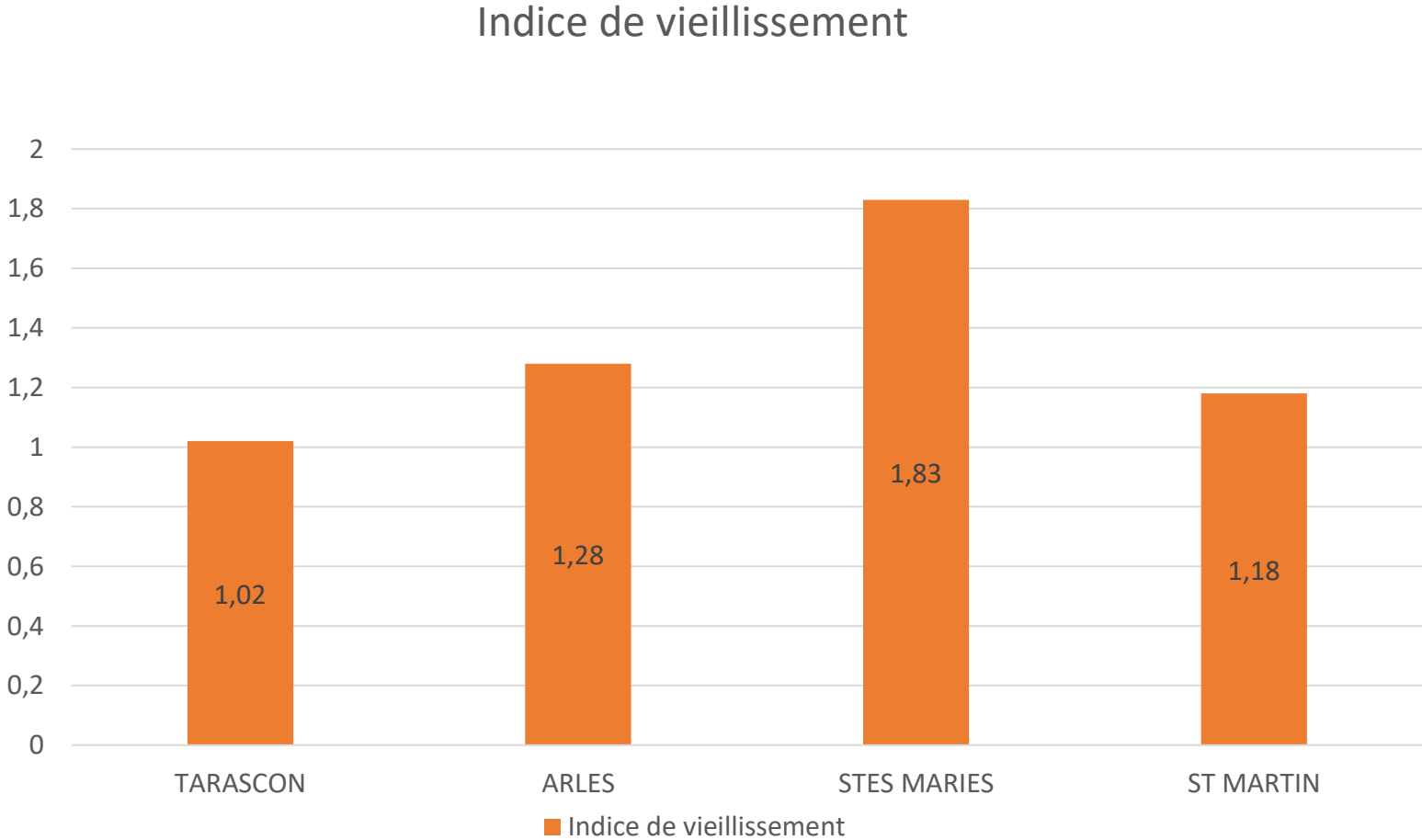
LES CONSTATS (Données Insee) :

Les 60 ans et plus représentent 3 763 personnes soit **23,8 % de la population de Tarascon en 2019** (26,8 % en 2013) avec 2 495 personnes de 60 à 74 ans, 1 108 de 75 à 89 ans et 160 de 90 ans et plus.

Population par grandes tranches d'âges



Au niveau de l'ACCM, Tarascon est la commune qui a le **plus faible indice de vieillissement**



Données sur le handicap

- **Définition du handicap**

Art.L.114 du CASF : « Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant. »

- **Population concernée à Tarascon :**

- **242 adultes bénéficiaires de l'allocation adulte handicapé (AAH)** dont 232 allocataires de la CAF et 10 de la MSA (**Données MDPH 01,2018**)
- A ces bénéficiaires de l'AAH, s'ajoutent des bénéficiaires de pensions d'invalidité, de rentes accident du travail, des retraités ou des personnes en activité professionnelle porteurs d'un handicap.

- **68 enfants bénéficiaires de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) – MDPH 01,2018**

- L'isolement et la méconnaissance des services existants peuvent engendrer repli sur soi et perte d'autonomie.
- Les personnes âgées et les personnes en situation de handicap sont au cœur des préoccupations du CCAS tant par les manifestations de convivialité : Semaine bleue, repas de fêtes, colis de Noël, que par des actions favorisant le maintien à domicile pour les personnes en perte d'autonomie.
- Notre bonne connaissance de ces publics, et la présence de travailleurs sociaux dédiés à ce public au CCAS, permet un accompagnement suivi dans le temps, une approche personnalisée, une grande réactivité.
- Nous travaillons en partenariat avec les associations d'aide à domicile, et avec les associations gérant les clubs de séniors qui favorisent le lien social.

LES ACTEURS

- **Les associations d'aide à domicile** présentes sur la commune (ADMR et Clé des âges) et autres associations du territoire, et **le Département** pour la télé-assistance.
- La résidence Autonomie qui est une alternative pour les personnes isolées de 60 ans et plus en recherche de compagnie, de services et d'accompagnement. A Tarascon, nous avons la **résidence services « La Margarido » gérée par Habitat pluriel**.
- **Les clubs pour les séniors** : le club du bel âge – Entraide solidarité 13, le temps des loisirs, accueil des villes françaises (AVF)
- **L'association Trilogis** qui a un projet bien avancé de **logement adapté** aux personnes en situation de handicap dans le centre de Tarascon (Ilot Théâtre), et a créé un **tiers-lieu**, en amont puis en complémentarité de l'Ilôt. Pour ces deux projets, l'objectif est **l'inclusion** des personnes en situation de handicap, grâce à une mixité des publics et aux actions proposées.
- **Autres acteurs** :
 - Département, CARSAT, CAF, MSA,
 - Hôpitaux des Portes de Camargue, MSP La Tarasque, professionnels médicaux et paramédicaux
 - Plateforme territoriale d'appui, Alp'ages, Apport santé, A3 Aide aux aidants, Petits frères des pauvres,
 - MDPH, Parcours handicap 13,

ACTIONS PROPOSEES Axe 5.1

- Poursuivre l'accompagnement social des seniors et les personnes handicapées dans leur parcours de vie
- Poursuivre le partenariat existant avec les différents services sociaux et associations pour aider au mieux ces publics, ainsi qu'avec la Maison du bel âge qui va ouvrir en 2023
- Favoriser le maintien à domicile pour toutes les personnes qui le souhaitent
- Améliorer l'information des publics
- Renforcer la participation des habitants dans les animations et les actions proposées sur la commune
- Favoriser la solidarité intergénérationnelle avec des bénévoles, volontaires de service civique, encadrés par des professionnels, pour visiter les personnes les plus isolées
- Organiser une journée annuelle « Sport et Handicap » et des actions de sensibilisation dans le cadre de la Journée internationale des personnes handicapées

5.2 - L'accès aux soins et la promotion de la santé

LES CONSTATS et LES ACTEURS :

▪ L'ARS PACA pilote le projet régional de santé (2018-2023) :

Pour répondre aux défis du futur, à l'horizon 2030-2040, démographie, ressources médicales, environnement, innovations – l'ARS Paca a inscrit **7 priorités de santé publique**

- prendre en compte les besoins d'une population vieillissante ;
- mettre en place une politique globale en faveur des enfants et des jeunes ;
- proposer une palette de réponses diversifiées aux personnes en situation de handicap ;
- renforcer la politique de santé mentale pour faire face aux défis à venir ;
- poursuivre la baisse de la mortalité prématurée ;
- organiser la prise en charge des maladies chroniques ;
- réduire l'impact sur la santé de l'exposition aux risques environnementaux.

LES CONSTATS et LES ACTEURS suite

- **Les hôpitaux des Portes de Camargue** proposent à Tarascon :
 - des consultations externes dans différentes spécialités : gériatrie, consultations mémoire, neuropsychologie, pneumo-allergologie, radiologie, sophrologie,
 - des consultations avancées du Centre hospitalier d'Arles : néphrologie, chirurgie orthopédique, chirurgie viscérale, ORL, diabéto-endocrinologie, gynécologie, sage-femme.

- **Les médecins** : On peut déplorer un manque de médecins généralistes, des tarasconnais n'ayant pas ou plus de médecin référent à Tarascon doivent aller dans les communes proches pour consulter un généraliste : St Rémy, Boulbon, Beaucaire, Jonquières, ...
 - A noter toutefois l'installation d'une jeune généraliste en novembre 2021, après son stage en internat à la maison de santé pluri-professionnelle, et d'une autre généraliste en 2022.
 - Soit 5 médecins généralistes en 2022, 1 pédiatre, 1 gastro-entérologue, 2 ophtalmologues, 1 cardiologue.

Il manque également des **dentistes et orthophonistes**.

Tarascon a été identifiée « zone d'intervention prioritaire » par l'ARS-PACA en 2018, ce qui permet aux médecins qui s'installent d'obtenir des aides à l'installation et au maintien par l'ARS et la CPAM.

LES CONSTATS et LES ACTEURS suite

- **Des structures spécialisées présentes sur la commune :**

- Protection maternelle et infantile (PMI) et Centre de planification et d'éducation familiale (CPEF), services du Département dans les locaux de la MDST,
- Consultations médico-psychologiques (CMP adultes et CMP infantile) du centre hospitalier d'Arles, service psychiatrie de secteur et pédopsychiatrie,
- Centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA Addictions France, ex ANPAA13),
- Maison des adolescents 13 Nord (Pause santé, psychologues, ...),
- Des services de soins infirmiers à domicile (SSIAD des Hôpitaux des Portes de Camargue, de l'ADMR, de la Clé des âges), des infirmières libérales, des kinésithérapeutes, des pédicures.

LES CONSTATS et LES ACTEURS suite

- La commune et le CCAS :

En matière de santé, la COMMUNE n'exerce pas de compétence obligatoire, en dehors des mesures spécifiques que peuvent être amenés à prendre les maires dans le cadre de leur pouvoir de police

La commune, avec son CCAS a toutefois joué un rôle important dans le cadre de la pandémie « Covid 19 », notamment pour les séances de vaccination.

Le CCAS a aussi organisé des **forums santé**, en partenariat avec les hôpitaux des Portes de Camargue en 2014, avec la Mutualité française en 2018 et 2019 et a été partenaire du dernier forum santé en 2021 organisé par Alp'ages, la MSP, l'ACCM, et une journée dans le cadre **d'Octobre rose** en 2019,

Il propose des actions de prévention santé, en partenariat avec l'ASEPT-PACA et le CDOMS13.

De plus, une action de soutien psychologique est portée par le CCAS depuis plus de 10 ans, avec des entretiens individuels, des groupes de parole et de la formation pour les professionnels.

Le CCAS s'implique également dans le cadre du **plan canicule** (ou grand froid), avec son registre des personnes vulnérables.

LES CONSTATS et LES ACTEURS suite

La prévention et la coordination

- **L'ACCM porte l'atelier santé-ville (ASV)** pour la coordination, l'animation du territoire, et l'accompagnement des actions et élabore le **Plan local de santé publique (2018-2021, prolongation en 2022)** qui définit la stratégie locale de promotion de la santé et réduction des inégalités sociales de santé sur les QPV

Un diagnostic santé partagé a été réalisé en 2017, sur le QPV Centre historique – Ferrages, pour l'élaboration du PLSP et en vue de la mise en place d'un atelier santé-ville sur Tarascon. Un bilan et un nouveau diagnostic sont en cours en 2022 et 2023.

- **La plateforme territoriale d'appui « Apport santé »** a un rôle d'information, d'orientation et de coordination, au service des professionnels du territoire. Elle propose également de l'éducation thérapeutique du patient (ex : pour les personnes diabétiques), et de l'éducation à la santé.

- **Le CDOMS 13 coordonne le « Sport sur ordonnance »** pour les personnes souffrant de maladies chroniques ou invalidantes, d'obésité. Ils animent des ateliers (activité physique adaptée) et recherchent des associations sportives locales pouvant également accueillir ces publics (Happy M et autres à venir).
- **Des actions de prévention** sont régulièrement proposées **pour les** séniors (activité physique adaptée, équilibre, mémoire), mais aussi **en milieu scolaire et hors milieu scolaire**.
- En 2022, le centre social a également programmé de nombreuses actions dans le cadre **d'Octobre rose**.

- **Acteurs de la prévention et financeurs :**
 - Agence régionale de santé
 - Organismes de sécurité sociale et caisses de retraite : CPAM13, MSA, ASEPT-PACA, Mutualité française,
 - CODEPS 13, Apport santé, Alp'ages, CDOMS 13, ...

LES CONSTATS et LES ACTEURS suite

Des initiatives pour pallier au manque de médecins

- **Maison de santé pluridisciplinaire (MSP) « La Tarasque »** depuis 2018

Président : Dr Cochet – Coordinatrice : Mme Tracol

Elle favorise les échanges entre professionnels de la santé, met en place des projets santé au service des patients (ex : atelier nutrition), participe à l'organisation de forums santé,

- **Communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS) du Pays d'Arles** (pour les 3 communautés de commune du Nord du département)

Médecin coordonateur : Dr Giral

Réflexion sur l'offre de soins sur le Pays d'Arles, participation à l'organisation de manifestations

- **Accueil d'internes par les généralistes** de la Ville favorisant leur installation sur la commune après leur internat.

ACTIONS PROPOSEES Axe 5.2

- **Collaborer à la mise en place d'actions de prévention sur la commune**, en partenariat avec l'ACCM (atelier santé-ville), l'hôpital, la MSP, la CPTS, l'ASEPT-PACA pour les séniors, le CDOMS 13 (Sport sur prescription) et tous les acteurs de prévention (CPAM, MSA, Mutualité française, ...), et en collaboration avec les associations (centre social, Alp'ages, clubs de séniors...).
- **Travailler en partenariat avec la MSP du Pays tarasconnais et Office Santé** en vue de la création d'une « Maison de santé de proximité » pour améliorer l'offre médicale : radiologie, centre de consultations, centre de dialyse, centre médico-psychologique et spécialistes.

L'originalité de cette MSP est d'une part son implantation sur le site de l'hôpital de Tarascon et d'autre part, la mutualisation avec les consultations déjà existantes :

- du site de consultations avancées de spécialités de l'hôpital d'Arles
- et les consultations gériatrie, mémoire, des hôpitaux des Portes de Camargue

L'état des lieux est avancé et n'attend plus qu'un déblocage financier de l'ARS pour démarrer réellement.

- **Collaborer avec la communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS) du Pays d'Arles.**

En conclusion

- Des besoins sociaux, sanitaires et éducatifs importants sur la commune,
- Une offre sociale assez importante avec de nombreux acteurs institutionnels et associatifs,
- Une volonté politique forte en matière de cohésion sociale, de renouvellement urbain, de mieux-vivre ensemble, de soutien à la parentalité,
- Des projets en cours pour les séniors, les personnes en situation de handicap,
- Une offre médicale en reconstruction,
- Un nouveau projet éducatif de territoire en 2022,
- Une action volontariste de la commune au niveau de l'habitat et du logement,
- Un projet culturel ambitieux,
- Une transversalité à optimiser, un besoin constant de coordination entre les différents acteurs, et un besoin d'information de la population, des bénévoles associatifs et des professionnels.